OUEST CONSEILS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

OUEST CONSEILS AUDIT
143, avenue de Kéradennec
29000 Quimper

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Rennes

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.

- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.11 et 16 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Quimper et Toulouse, le 1er mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

OUEST CONSEILS AUDIT

Paul Guillou

ERNST & YOUNG Audit

Frank Astoux

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU FINISTERE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 100 074 090,00 euros
Siège social : 7, route du Loch 29000 QUIMPER
778 134 601 R.C.S QUIMPER

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole du Finistère en date du 27 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 23 mars 2017

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 4

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 6

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016 7

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 8

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 14

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 27

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE 28

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE 29

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 31

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 33

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 34

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF 34

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 35

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE 35

Note 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 36

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS 37

Note 14 PROVISIONS 38

Note 15 EPARGNE LOGEMENT 39

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX 40

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 42

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) 43

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES 43

Note 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES 44

Note 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 45

Note 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES 47

Note 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 48
Note 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE 49
Note 25 OPERATIONS DE TITRISATION 50
Note 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES 50
Note 27 REVENUS DES TITRES 51
Note 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 51
Note 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 51
Note 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 52
Note 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 52
Note 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 53
Note 33 COUT DU RISQUE 54
Note 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES 55
Note 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 55
Note 36 IMPOT SUR LES BENEFICES 55
Note 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES 56
Note 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 56
Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS 56
Note 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS 56
Note 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES 56

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**77 380**	**95 462**
Caisse, banques centrales		32 176	35 892
Effets publics et valeurs assimilées	5	42 458	42 817
Créances sur les établissements de crédit	3	2 746	16 753
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	**1 212 331**	**930 418**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	**8 382 830**	**8 385 616**
OPERATIONS SUR TITRES		**636 487**	**676 798**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	206 649	217 087
Actions et autres titres à revenu variable	5	429 838	459 711
VALEURS IMMOBILISEES		**926 790**	**562 785**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	855 474	498 756
Parts dans les entreprises liées	6-7	14 683	10 030
Immobilisations incorporelles	7	684	742
Immobilisations corporelles	7	55 949	53 257
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**254 906**	**159 870**
Autres actifs	8	193 910	111 865
Comptes de régularisation	8	60 996	48 005
TOTAL ACTIF		**11 490 724**	**10 810 949**

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**1 968**	**911**
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 968	911
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	**10**	**6 306 762**	**5 968 622**
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**11**	**2 929 745**	**2 714 745**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**12**	**477 786**	**373 772**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**221 398**	**211 355**
Autres passifs	13	62 779	66 408
Comptes de régularisation	13	158 619	144 947
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		**279 724**	**323 172**
Provisions	14-15-16	146 100	149 749
Dettes subordonnées	17-19	133 624	173 423
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	**1 273 341**	**1 218 372**
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		969 234	913 958
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			318
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		61 590	61 579
TOTAL PASSIF		**11 490 724**	**10 810 949**

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		**1 256 809**	**1 706 969**
Engagements de financement	23	831 390	892 583
Engagements de garantie	23	424 426	773 088
Engagements sur titres	23	993	41 298
ENGAGEMENTS RECUS		**2 414 836**	**2 387 831**
Engagements de financement	23	50 909	79 395
Engagements de garantie	23	2 362 934	2 307 118
Engagements sur titres	23	993	1 318

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	26	283 129	318 156
Intérêts et charges assimilées	26	-161 548	-185 224
Revenus des titres à revenu variable	27	24 105	15 082
Commissions Produits	28	124 694	131 677
Commissions Charges	28	-30 301	-30 288
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	551	214
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	1 076	3 344
Autres produits d'exploitation bancaire	31	8 431	4 484
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 498	-1 351
PRODUIT NET BANCAIRE		**248 639**	**256 094**
Charges générales d'exploitation	32	-153 198	-150 372
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 770	-5 647
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**89 671**	**100 075**
Coût du risque	33	-6 148	-8 011
RESULTAT D'EXPLOITATION		**83 523**	**92 064**
Résultat net sur actifs immobilisés	34	49	-18 313
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**83 572**	**73 751**
Résultat exceptionnel	35		
Impôts sur les bénéfices	36	-22 300	-12 489
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		318	317
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**61 590**	**61 579**

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole du Finistère est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Finistère au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre

les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations

interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou «Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subi si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle

d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch-respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole du Finistère a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 340,1 millions d'euros. Des prêts séniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 201,7 millions d'euros en faveur du Crédit Agricole du Finistère.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole du Finistère conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraine le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 116,3 millions d'euros pour Crédit Agricole du Finistère).

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Opération Euréka :

L'opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole, réalisée le 3 août 2016 s'est traduite dans les comptes de la Caisse régionale par la souscription de 340 millions d'euros de titres Sacam Mutualisation, filiale à 100 % des Caisses régionales. Un prêt sénior octroyé par le Crédit Agricole SA pour 202 millions d'euros ainsi que le remboursement du placement permanent du dispositif Switch pour 116 millions d'euros ont été mis en place pour financer cette opération.

Capitalisation des dividendes SAS Rue La Boétie

La SAS Rue La Boétie a procédé au cours du 1er semestre à la distribution d'un acompte sur dividende de 0,68 euro par action au titre de l'exercice 2016. En juillet 2016, la Caisse Régionale a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 20,5 millions d'euros. Cette opération a été réalisée par la capitalisation des 20,3 millions d'euros de dividendes perçus de la SAS Rue La Boétie en 2016.

Dénouement du montage fiscal

La levée de l'option d'achat exercée par l'exploitant en janvier 2015 dans le cadre du montage fiscal SNC Jade Bail a conduit la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à se faire rembourser l'avance de 18 millions d'euros qu'elle avait réalisée à la SNC Jade Bail et à participer à due concurrence à l'augmentation de capital de la Société Financière Ty Nay, intermédiaire entre la Caisse Régionale et la SNC Jade Bail. Au cours de l'année 2015, les titres Ty Nay détenus par la Caisse Régionale ont été dépréciés durablement à hauteur de l'augmentation de capital.

En 2016, la société Ty Nay a constaté une réduction de capital par absorption des pertes. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a comptabilisé en perte le montant des titres correspondant à la réduction de capital et repris la dépréciation à due concurrence sans incidence sur le résultat de la Caisse Régionale.

Augmentation du capital de la SAS Force 29

Afin de promouvoir le développement du territoire finistérien, le capital de la SAS Force 29 de 10 millions d'euros à fin 2015 a été porté au cours de l'année 2016 à 13 millions d'euros, libéré à hauteur de 10,75 millions d'euros.

Restructuration de la dette

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a procédé à plusieurs opérations de restructuration de sa dette au cours de l'année :

- Le remboursement par anticipation d'avances globales pour 86 millions d'euros
- Le remboursement par anticipation d'emprunt en blanc pour 20 millions d'euros
- La résiliation de swaps de macrocouverture pour un nominal de 67 millions d'euros

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2016

Néant

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Avertissement : suite à une modification des règles de calcul des tableaux de l'annexe, des écarts potentiels d'arrondis peuvent exister entre les données N-1 et celles publiées lors de l'exercice précédent.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole du Finistère s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 15 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (depuis le 1er janvier 2016, réduction de 6 à 3 mois pour les acquéreurs de logements ainsi que pour les créances sur les collectivités locales),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

  Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

  Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole du Finistère a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles

généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché

pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux.

Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des

amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de

longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),

- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment

du dénouement ;

- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole du Finistère intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole du Finistère.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole du Finistère.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 20 et 21.

Note 2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2014.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole du Finistère a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole du Finistère a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de reconnaitre les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par

conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- minorée des pertes actuarielles restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.12 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole du Finistère.

Note 2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue								5 730
à terme	1 836				1 836		1 836	10 113
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				910	910		910	910
Total	**1 836**			**910**	**2 746**		**2 746**	**16 753**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							2 746	16 753
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	919 293				919 293		919 293	588 288
Comptes et avances à terme (1)	22 462	1 851	18 804	247 871	290 988	2 050	293 038	305 223
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								36 907
Total	**941 755**	**1 851**	**18 804**	**247 871**	**1 210 281**	**2 050**	**1 212 331**	**930 418**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 212 331	930 418
TOTAL							1 215 077	947 171

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 910 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 8 361 milliers d'euros.

(1) Cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	4 735	169			4 904		4 904	5 089
Autres concours à la clientèle	455 665	973 333	3 128 887	3 914 243	8 472 128	31 710	8 503 838	8 506 645
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	45 234				45 234	678	45 912	49 266
Dépréciations							-171 824	-175 384
VALEUR NETTE AU BILAN							8 382 830	8 385 616

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 170 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 24 100 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 495 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 127 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 31 975 milliers d'euros contre 32 211 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur "Banque de proximité en France" qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 192 424	72 672	47 194	-34 068	-24 990	4 079 594	69 969	46 882	-32 976	-25 387
Agriculteurs	1 083 700	88 257	54 069	-56 110	-38 345	1 117 424	87 926	51 387	-57 742	-38 839
Autres professionnels	959 719	48 520	35 174	-29 589	-24 303	963 439	49 760	36 379	-30 226	-25 028
Clientèle financière	311 306	6 496	3 352	-4 349	-2 491	289 364	7 406	4 727	-5 661	-3 646
Entreprises	1 255 033	58 669	44 494	-47 474	-39 816	1 308 174	66 904	49 483	-48 171	-39 187
Collectivités publiques	688 447					741 454	363	190	-363	-190
Autres agents économiques	64 025	645	221	-234	-161	61 551	407	220	-245	-131
TOTAL	8 554 654	275 259	184 504	-171 824	-130 106	8 561 000	282 735	189 268	-175 384	-132 408

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				42 225	42 225	42 585
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				233	233	232
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				**42 458**	**42 458**	**42 817**
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		2 409		204 332	206 741	216 873
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				842	842	1 148
Dépréciations		-934			-934	-934
VALEUR NETTE AU BILAN		**1 475**		**205 174**	**206 649**	**217 087**
Actions et autres titres à revenu variable		430 548			430 548	460 383
Créances rattachées						
Dépréciations		-710			-710	-672
VALEUR NETTE AU BILAN		**429 838**			**429 838**	**459 711**
TOTAL		**431 313**		**247 632**	**678 945**	**719 615**
Valeurs estimatives		446 093		257 805	703 898	741 618

(1) : dont 32 461 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 36 054 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Transferts de titres en cours d'exercice :

Crédit Agricole du Finistère n'a pas procédé à des transferts.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 14 780 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 14 941 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 11 248 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 8 442 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	21 286	25 528
Clientèle financière	602 848	632 683
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	13 155	19 045
Divers et non ventilés		
Total en principal	**637 289**	**677 256**
Créances rattachées	842	1 148
Dépréciations	-1 644	-1 606
VALEUR NETTE AU BILAN	**636 487**	**676 798**

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	206 741	42 225	430 548	679 514	216 873	42 585	460 383	719 841
dont titres cotés	32 032	42 225		74 257	42 164	42 585		84 749
dont titres non cotés (1)	174 709		430 548	605 257	174 709		460 383	635 092
Créances rattachées	842	233		1 075	1 148	232		1 380
Dépréciations	-934		-710	-1 644	-934		-672	-1 606
VALEUR NETTE AU BILAN	206 649	42 458	429 838	678 945	217 087	42 817	459 711	719 615

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français pour 429 838 milliers d'euros (dont OPCVM français de capitalisation pour 428 369 milliers d'euros)

- Pas de détention d'OPCVM étrangers

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71 373 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 81 898 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	260 572	261 832
OPCVM obligataires	85 962	87 911
OPCVM actions	77 834	89 169
OPCVM autres	5 470	5 583
TOTAL	**429 838**	**444 495**

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 170	6 573	14 792	178 206	206 741	842	207 583	218 021
Dépréciations							-934	-934
VALEUR NETTE AU BILAN	7 170	6 573	14 792	178 206	206 741	842	206 649	217 087
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			15 956	26 269	42 225	233	42 458	42 817
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			15 956	26 269	42 225	233	42 458	42 817

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de *Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère*											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées					13 000	13 000	0	0	0	-96	0
SAS FORCE 29	€	10 750	-191	100,00%	13 000	13 000	0	0	0	-96	0
Autres titres de participations					849 358	838 683	9 441	0	0	554 601	21 713
SAS RUE LA BOETIE	€	2 616 980	15 756 449	2,29%	435 295	435 295	0	0	0	501 995	20 338
SACAM MUTUALISATION	€	18 586 677		1,83%	340 107	340 107	0	0	0		0
SAS SACAM INTERNATIONAL	€	522 023	89 908	2,29%	20 571	13 632	0	0	0	16 943	411
SA UNION EXPANSION OUEST	€	134 113	47 018	11,65%	17 777	17 777	0	0	0	1 508	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	€	725 471	62 071	2,40%	17 569	17 569	8 217	0	0	27 580	734
SAS CA BRET HABITAT HOLDING	€	7 500	-2 603	25,00%	5 000	1 264	1 224	0	0	-1 217	0
SAS SACAM AVENIR	€	145 931	-122	2,14%	3 130	3 130	0	0	0	-27	0
SACAM IMMOBILIER	€	139 588	4 036	2,20%	3 074	3 074	0	0	0	4 180	83
C2MS	€	53 053	1 207	3,83%	2 030	2 030	0	0	0	3 721	147
SAS SACAM PARTICIPATIONS	€	82 558	12 051	2,29%	1 658	1 658	0	0	0	1 493	0
SAS CA BRETAGNE PARTICIPATIONS	€	6 160	-354	25,00%	1 540	1 540	0	0	0	-5	0
SAS DELTA	€	79 550	-1 578	2,02%	1 607	1 607	0	0	0	-1 570	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées	€				507	507	1 165				
Autres titres de participations	€				8 811	6 310	919				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					871 676	858 500	11 525	0	0	554 505	21 713

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

Note 6.2 Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	13 507	13 507	28 087	10 008
Titres cotés				
Avances consolidables	1 165	1 165	23	23
Créances rattachées	11	11		
Dépréciations			-18 079	
VALEUR NETTE AU BILAN	**14 683**	**14 683**	**10 031**	**10 031**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	854 824	1 064 420	494 124	670 413
Titres cotés				
Avances consolidables	11 308	10 360	12 410	11 560
Créances rattachées	116	116	119	119
Dépréciations	-14 091		-14 039	
Sous-total titres de participation	**852 157**	**1 074 896**	**492 614**	**682 092**
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 345	5 358	6 189	8 051
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-28		-48	
Sous-total autres titres détenus à long terme	**3 317**	**5 358**	**6 141**	**8 051**
VALEUR NETTE AU BILAN	**855 474**	**1 080 254**	**498 755**	**690 143**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**870 157**	**1 094 937**	**508 786**	**700 174**

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	871 676		528 400	
Titres cotés				
TOTAL	**871 676**		**528 400**	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	28 087	3 500	-18 080		13 507
Avances consolidables	23	1 142			1 165
Créances rattachées		11			11
Dépréciations	-18 079		18 079		
VALEUR NETTE AU BILAN	**10 031**	**4 653**	**-1**		**14 683**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	494 124	360 703	-3		854 824
Avances consolidables	12 410	20 611	-21 713		11 308
Créances rattachées	119		-3		116
Dépréciations	-14 039	-179	127		-14 091
Sous-total titres de participation	**492 614**	**381 135**	**-21 592**		**852 157**
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	6 189	10	-2 854		3 345
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-48		20		-28
Sous-total autres titres détenus à long terme	**6 141**	**10**	**-2 834**		**3 317**
VALEUR NETTE AU BILAN	**498 755**	**381 145**	**-24 426**		**855 474**
TOTAL	**508 786**	**385 798**	**-24 427**		**870 157**

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	172 895	8 431	-362		180 964
Amortissements et dépréciations	-119 639	-5 712	336		-125 015
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**53 256**	**2 719**	**-26**		**55 949**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 455				5 455
Amortissements et dépréciations	-4 713	-58			-4 771
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**742**	**-58**			**684**
TOTAL	**53 998**	**2 661**	**-26**		**56 633**

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	193 889	111 846
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	21	19
VALEUR NETTE AU BILAN	**193 910**	**111 865**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	18 309	886
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance		83
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 548	919
Autres produits à recevoir	38 153	37 240
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	2 986	8 878
VALEUR NETTE AU BILAN	**60 996**	**48 006**
TOTAL	254 906	159 871

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 257,5 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	175 384	43 725	-44 309	-2 976		171 824
Sur opérations sur titres	1 606	187	-149			1 644
Sur valeurs immobilisées	32 511	237	-18 226			14 522
Sur autres actifs	161	13	-4			170
TOTAL	209 662	44 162	-62 688	-2 976		188 160

(1) Les principales variations de dépréciations sur valeurs immobilisées concernent la reprise sur la SARL Ty Nay pour 18.079 milliers d'euros.

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 058				1 058		1 058	1
à terme				910	910		910	910
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**1 058**			**910**	**1 968**		**1 968**	**911**
Opérations internes au Crédit Agricole (1)								
Comptes ordinaires	2 759				2 759		2 759	3 152
Comptes et avances à terme	741 927	1 410 272	2 521 249	1 623 823	6 297 271	6 732	6 304 003	5 965 470
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**744 686**	**1 410 272**	**2 521 249**	**1 623 823**	**6 300 030**	**6 732**	**6 306 762**	**5 968 622**
TOTAL	**745 744**	**1 410 272**	**2 521 249**	**1 624 733**	**6 301 998**	**6 732**	**6 308 730**	**5 969 533**

(1) Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale *(Cf. Cadre Juridique et Financier).*

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016							31/12/2015
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 833 418				1 833 418	209	1 833 627	1 561 439
Comptes d'épargne à régime spécial :	43 858				43 858		43 858	38 252
à vue	43 858				43 858		43 858	38 252
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	522 293	127 526	374 722	17 829	1 042 370	9 890	1 052 260	1 115 054
à vue	9 872				9 872		9 872	23 350
à terme	512 421	127 526	374 722	17 829	1 032 498	9 890	1 042 388	1 091 704
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**2 399 569**	**127 526**	**374 722**	**17 829**	**2 919 646**	**10 099**	**2 929 745**	**2 714 745**

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agent économique

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	1 180 172	1 150 414
Agriculteurs	170 785	161 307
Autres professionnels	160 867	155 521
Clientèle financière	116 158	58 051
Entreprises	1 178 629	1 058 712
Collectivités publiques	13 976	21 999
Autres agents économiques	99 059	98 551
Total en principal	**2 919 646**	**2 704 555**
Dettes rattachées	10 099	10 191
VALEUR AU BILAN	**2 929 745**	**2 714 746**

Note 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 12.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016							31/12/2015
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	900				900	7	907	
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	21 000	421 950	32 800		475 750	1 129	476 879	373 772
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	21 900	421 950	32 800		476 650	1 136	477 786	373 772

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1	1
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	53 124	53 161
Versements restant à effectuer sur titres	9 654	13 246
VALEUR AU BILAN	**62 779**	**66 408**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	36 926	29 341
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	413	708
Produits constatés d'avance	45 146	43 671
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 789	5 014
Autres charges à payer	69 480	64 993
Autres comptes de régularisation	860	1 215
VALEUR AU BILAN	**158 619**	**144 947**
TOTAL	**221 398**	**211 355**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	117			-25		92
Provisions pour autres engagements sociaux	890	54				944
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 573	585	-342	-371		2 445
Provisions pour litiges fiscaux	145	3	-56			92
Provisions pour autres litiges	844	232				1 076
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	106 667	3 218		-7 297		102 588
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations	1 184	83				1 267
Provisions pour risques opérationnels (2)	13 643	2 670	-1 673	-1 756		12 884
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	12 388	5 228				17 616
Autres provisions (4)	11 298	1 260	-4 724	-738		7 096
VALEUR AU BILAN	149 749	13 333	-6 795	-10 187		146 100

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Elles comprennent les provisions collectives Bâle II pour 33 995 K€ et les provisions sectorielles pour 68 395 K€.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

(4) Dont provisions pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 5 393 K€.

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	870 020	543 265
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	613 885	591 752
Ancienneté de plus de 10 ans	520 404	688 007
Total plans d'épargne-logement	**2 004 309**	**1 823 024**
Total comptes épargne-logement	**358 600**	**361 867**
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**2 362 909**	**2 184 891**

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Plans d'épargne-logement	8 691	12 512
Comptes épargne-logement	56 445	75 510
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**65 136**	**88 022**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 830	3 677
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 450	2 188
Ancienneté de plus de 10 ans	6 336	6 523
Total plans d'épargne-logement	**17 616**	**12 388**
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**17 616**	**12 388**

(En milliers d'euros)	01/01/16	Dotations	Reprises	31/12/16
Plans d'épargne-logement	12 388	5 228		17 616
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**12 388**	**5 228**	**0**	**17 616**

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Dette actuarielle au 31/12/N-1	25 154	26 176
Coût des services rendus sur l'exercice	1 733	1 853
Coût financier	512	388
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		-310
Variation de périmètre	-104	-195
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-836	-1 819
(Gains) / pertes actuariels	1 784	-939
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**28 243**	**25 154**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Coût des services rendus	1 733	1 853
Coût financier	512	388
Rendement attendu des actifs	-464	-321
Coût des services passés		-310
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	177	251
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	**1 958**	**1 861**

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	22 845	22 479
Rendement attendu des actifs	464	321
Gains / (pertes) actuariels	-14	174
Cotisations payées par l'employeur	1 982	1 885
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-104	-195
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-836	-1 819
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**24 337**	**22 845**

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2016	31/12/2015
Composition des actifs		
- % d'obligations	84,1%	84,2%
- % d'actions	9,6%	9,7%
- % autres actifs	6,3%	6,1%

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N	-28 241	-25 154
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 812	2 192
Juste valeur des actifs fin de période	24 337	22 845
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	**-92**	**-117**

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Dette actuarielle au 31/12/N	-117	-141
Cotisations payées par l'employeur	1 983	1 885
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 958	-1 861
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	**-92**	**-117**

Rendement des actifs des régimes : 1.58%

Hypothèses actuarielles utilisées : 1.37%

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								30 011
Euro								30 011
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
C/C bloqués des Caisses Locales (1)				132 906	132 906	718	133 624	143 412
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				132 906	132 906	718	133 624	173 423

Commentaires :

(1) Dont support de placement des Caisses Locales :

- BMTN subordonnés pour 125,9 millions d'euros
- CCB pour 7 millions d'euros

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 986 milliers d'euros (dont 1 336 milliers d'euros pour les dettes subordonnées à terme) au 31 décembre 2016 contre 2 379 milliers d'euros (dont 1 347 milliers d'euros de dettes subordonnées à terme) au 31 décembre 2015.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2014	**100 074**	**609 474**	**247 811**	**142 443**		**635**	**63 730**	**1 164 167**
Dividendes versés au titre de N-2				-7 057				-7 057
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		42 504	14 169	7 057			-63 730	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							61 579	61 579
Autres variations						-317		-317
Solde au 31/12/2015	**100 074**	**651 978**	**261 980**	**142 443**		**318**	**61 579**	**1 218 372**
Dividendes versés au titre de N-1				-6 303				-6 303
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		41 457	13 819	6 303			-61 579	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							61 590	61 590
Autres variations						-318		-318
Solde au 31/12/2016	**100 074**	**693 435**	**275 799**	**142 443**			**61 590**	**1 273 341**

Commentaires :

(1) Le capital souscrit non appelé est nul.

(2) Dont 142 443 milliers d'euros de primes d'émission.

(3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation.

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 273 341	1 218 372
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	133 624	173 423
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**1 406 965**	**1 391 795**

Note 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	**106 502**	**106 453**	**77 899**	**77 867**
- Devises	54 026	54 026	39 435	39 435
- Euros	52 476	52 427	38 464	38 432
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	**106 502**	**106 453**	**77 899**	**77 867**

Note 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	**3 200 697**	**254 331**	**3 455 028**	**3 139 838**
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	**3 200 697**	**254 331**	**3 455 028**	**3 139 838**
Swaps de taux d'intérêt	3 200 697	254 331	3 455 028	3 139 838
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		**197 380**	**197 380**	**312 554**
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		**197 380**	**197 380**	**312 554**
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		19 423	19 423	4 189
Vendus		19 423	19 423	4 189
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		79 267	79 267	152 088
Vendus		79 267	79 267	152 088
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	3 200 697	451 711	3 652 408	3 452 392

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	158 534			158 534					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	762 119	1 419 133	1 273 776	762 119	1 419 133	1 273 776			
Caps, Floors, Collars		38 846			38 846				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**920 653**	**1 457 979**	**1 273 776**	**920 653**	**1 457 979**	**1 273 776**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	188 848	24 108		188 848	24 108				
Sous total	**188 848**	**24 108**		**188 848**	**24 108**				
TOTAL	1 109 501	1 482 087	1 273 776	1 109 501	1 482 087	1 273 776			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	304 176			304 176					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	487 606	1 361 392	1 290 839	487 606	1 361 392	1 290 839			
Caps, Floors, Collars	7 333	1 044		7 333	1 044				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**799 115**	**1 362 436**	**1 290 839**	**799 115**	**1 362 436**	**1 290 839**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	129 205	26 561		129 205	26 561				
Sous total	**129 205**	**26 561**		**129 205**	**26 561**				
TOTAL	928 320	1 388 997	1 290 839	928 320	1 388 997	1 290 839			

Note 21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change			158 534			304 176
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt		76 024	3 455 028		82 446	3 139 838
Caps, Floors, Collars			38 846			8 378
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total		**76 024**	**3 652 408**		**82 446**	**3 452 392**
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			212 956			155 766
Sous total			**212 956**			**155 766**
TOTAL		76 024	3 865 364		82 446	3 608 158

Note 21.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés		111 677	3 089 019	254 331

Note 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/16			31/12/15		
(En milliers d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	36 339	3 280	39 619	38 164	4 972	43 136
Risques sur les autres contreparties	7 649	1 841	9 490	9 094	2 166	11 260
Total avant effet des accords de compensation	**43 988**	**5 121**	**49 129**	**47 258**	**7 138**	**54 396**
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	43 988	5 121	49 109	47 258	7 138	54 396
- dérivés actions et sur indices						
Total avant effet des accords de compensation	**43 988**	**5 121**	**49 109**	**47 258**	**7 138**	**54 396**
Incidences des accords de compensation et de collatérisation						
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	**43 988**	**5 121**	**49 109**	**47 258**	**7 138**	**54 396**

*calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Note 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	**831 390**	**892 584**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 576	65 085
Engagements en faveur de la clientèle	828 814	827 499
Ouverture de crédits confirmés	442 154	467 080
Ouverture de crédits documentaires	1 374	3 487
Autres ouvertures de crédits confirmés	440 780	463 593
Autres engagements en faveur de la clientèle	386 660	360 419
Engagements de garantie	**424 426**	**773 088**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	215 902	560 877
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	215 902	560 877
Engagements d'ordre de la clientèle	208 524	212 211
Cautions immobilières	13 082	20 862
Autres garanties d'ordre de la clientèle	195 442	191 349
Engagements sur titres	**993**	**41 298**
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	993	41 298

Engagements reçus		
Engagements de financement	**50 909**	**79 395**
Engagements reçus d'établissements de crédit	50 909	79 395
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**2 362 934**	**2 307 118**
Engagements reçus d'établissements de crédit	495 962	501 797
Engagements reçus de la clientèle	1 866 972	1 805 321
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	290 710	273 937
Autres garanties reçues	1 576 262	1 531 384
Engagements sur titres	**993**	**1 318**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	993	1 318

(1) 215 902 millier d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 560 877 milliers d'euros.

Note 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole du Finistère a apporté 2 590 902 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 395 630 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1 497 743 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 297 575 milliers d'euros en 2015 ;

- 231 656 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 233 112 milliers d'euros en 2015 ;

- 184 142 milliers d'euros de créances dans le cadre du FCT Evergreen, contre 201 338 milliers d'euros en 2015 ;

- 677 361 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 663 605 milliers d'euros en 2015.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Note 25 OPERATIONS DE TITRISATION

Dans le cadre de la titrisation interne au Groupe, Crédit Agricole du Finistère a cédé en 2015, des crédits habitat pour un montant de 172,3 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations sénior pour 148,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24,1 millions d'euros. Une période de cinq ans de rechargements mensuels de créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Note 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 274	3 228
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 115	24 280
Sur opérations avec la clientèle	248 657	283 188
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 848	3 411
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	4 996	3 608
Autres intérêts et produits assimilés	1 239	441
Intérêts et produits assimilés	**283 129**	**318 156**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 991	-2 582
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	-68 121	-101 130
Sur opérations avec la clientèle	-38 696	-36 783
Charge nette sur opérations de macro-couverture (2)	-46 977	-39 317
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-5 747	-5 400
Autres intérêts et charges assimilées	-16	-12
Intérêts et charges assimilées	**-161 548**	**-185 224**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	**121 581**	**132 932**

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

(1) Dont :

* 17,2 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'avances contre 15,8 millions d'euros en 2015

* 1,5 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunts en blanc contre 12,9 millions d'euros en 2015

(2) Dont 6,7 millions d'euros de soulte de résiliation de swaps de macro couverture contre 0 million d'euros en 2015.

Note 27 REVENUS DES TITRES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	22 289	14 961
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 816	121
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	24 105	15 082

(1) Dont 20,3 millions d'euros de dividendes SAS rue de la Boétie perçus sur 2016

Note 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2016			31/12/2015		
(En milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	404	-121	283	503	-136	367
Sur opérations internes au crédit agricole	15 272	-22 420	-7 148	19 478	-21 799	-2 321
Sur opérations avec la clientèle	34 579	-412	34 167	33 820	-748	33 072
Sur opérations sur titres		-7	-7		-4	-4
Sur opérations de change	96		96	98		98
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	73 720	-6 688	67 032	77 207	-6 990	70 217
Provision pour risques sur commissions	623	-653	-30	571	-611	-40
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	124 694	-30 301	94 393	131 677	-30 288	101 389

(1) dont prestations assurance-vie : 15 644 milliers d'euros.

Note 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	369	410
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	182	-196
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	551	214

Note 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-187	-672
Reprises de dépréciations	149	354
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**-38**	**-318**
Plus-values de cession réalisées	1 121	3 714
Moins-values de cession réalisées	-7	-52
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**1 114**	**3 662**
Solde des opérations sur titres de placement	**1 076**	**3 344**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**1 076**	**3 344**

Note 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers (1)	8 431	4 484
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	**8 431**	**4 484**
Charges diverses	-484	-393
Quote part des opérations faites en commun	-1 014	-958
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	**-1 498**	**-1 351**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 933**	**3 133**

(1) L'évolution des produits divers s'explique par l'augmentation du complément du prix de cession pour 3892 milliers d'euros, dans le cadre de la participation à la Titrisation mise en place en octobre 2015.

Note 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-54 610	-54 690
Charges sociales	-25 211	-24 872
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-5 749	-5 539
Intéressement et participation	-8 399	-8 397
Impôts et taxes sur rémunérations	-10 784	-10 277
Total des charges de personnel	**-99 004**	**-98 236**
Refacturation et transferts de charges de personnel	9 488	7 850
Frais de personnel nets	**-89 516**	**-90 386**
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-7 064	-5 815
Services extérieurs et autres frais administratifs	-57 708	-55 079
Total des charges administratives	**-64 772**	**-60 894**
Refacturation et transferts de charges administratives	1 090	908
Frais administratifs nets	**-63 682**	**-59 986**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-153 198**	**-150 372**

(1) dont 897,3 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014 et 2015, un montant cumulé de 7 760 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole du Finistère au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le montant acquis au titre de l'exercice 2015, à savoir 2 156 milliers d'euros, a été intégralement utilisé dans le cadre de la poursuite de la réallocation des effectifs relatif au projet du nouvel élan (30 personnes), du renforcement de la formation et de l'innovation (pôle mer, numérique et santé vieillissement).

Le montant des crédits restant à employer est de 2 140 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	295	286
Non cadres	1 059	1 075
Total de l'effectif moyen	**1 354**	**1 361**

Note 33 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et dépréciations	**-48 499**	**-56 623**
Dépréciations de créances douteuses	-41 958	-49 300
Autres provisions et dépréciations	-6 541	-7 323
Reprises de provisions et dépréciations	**51 809**	**64 347**
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	41 551	48 926
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	10 258	15 421
Variation des provisions et dépréciations	**3 310**	**7 724**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-380	-4 340
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-9 357	-14 330
Décote sur prêts restructurés	-21	-35
Récupérations sur créances amorties	774	372
Autres pertes	-474	-613
Autres produits (5)		3 211
COUT DU RISQUE	**-6 148**	**-8 011**

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 7 981 milliers d'euros
Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 033 milliers d'euros
(2) Dont 816 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) Dont 315 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) Dont 7 981 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(5) En 2015 : 3 211 milliers d'euros relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (Switch Assurance), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

Note 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	**-263**	**-19 836**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-263	-19 836
Reprises de dépréciations	**18 226**	**1 016**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	18 226	1 016
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**17 963**	**-18 820**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	17 963	-18 820
Plus-values de cessions réalisées		**424**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		424
Moins-values de cessions réalisées	**-18 085**	**-7**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-18 079	-3
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-6	-4
Solde des plus et moins-values de cessions	**-18 085**	**417**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-18 085	417
Solde en perte ou en bénéfice	**-122**	**-18 403**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	175	177
Moins-values de cessions	-4	-87
Solde en perte ou en bénéfice	**171**	**90**
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	**49**	**-18 313**

Note 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Crédit Agricole du Finistère n'a pas constaté de charges ni de produits exceptionnels sur l'exercice.

Note 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

A fin décembre 2016, la charge fiscale s'établit à 22,3 millions d'euros, contre 30,5 millions d'euros en 2015.

La variation s'explique notamment par la baisse du taux d'imposition de 38% à 34,43%, de la baisse du résultat courant avant impôts ainsi qu'à la hausse du dividende de la SAS rue de la Boétie.

Intégration fiscale :

Dans le cadre du régime d'imposition fiscale dont Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôt sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 722 milliers d'euros en 2016.

Note 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Crédit Agricole du Finistère exerce l'essentiel de son activité en France sur le seul secteur "Banque de proximité" qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

Note 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Crédit Agricole du Finistère ne constate aucun événement de ce type.

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)	BENEFICE DE L'EXERCICE
- Intérêts aux parts	750
- Rémunération des CCA	5 553
- Réserve légale	41 465
- Autres réserves	13 822
TOTAL	61 590

Note 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros hors taxes)	Société Ernst & Young	%	Ouest Conseils Audit	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	60	86%	54	96%
Autres services				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)	10	14%	2	4%
Autres prestations (1)				
Services autres que la certification des comptes (2)				
TOTAL	70	100%	56	100%

(1) Prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) Prestations à partir du 17 juin 2016